

Annexe B : Critères d'évaluation des soumissions

Demande d'offres à commandes du Centre canadien de matériaux de construction pour des services techniques fournis par des spécialistes

Objectif

Attribuer une ou plusieurs offres à commandes à des spécialistes de domaines pertinents qui fourniront des services techniques afin de soutenir les activités du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC).

Critères d'évaluation des soumissions

Les offres à commandes seront attribuées à tous les entrepreneurs qui respectent les exigences obligatoires (voir ci-dessous). De plus, les entrepreneurs doivent fournir les documents suivants pour chacun des spécialistes ayant l'expertise pertinente (parmi leurs employés) :

- l'**Annexe D : Matrice d'expertise** dûment remplie; et
- un **curriculum vitae (CV)** bien organisé.

Exigences obligatoires

Les documents susmentionnés doivent démontrer que chaque spécialiste répond aux deux (2) exigences obligatoires suivantes :

1. L'entrepreneur doit fournir les preuves d'une expérience d'**au minimum sept (7) ans** dans un ou plusieurs des domaines techniques suivants, avec références détaillées à l'appui (p. ex., publications, travaux réalisés, domaines d'étude ou autres preuves tangibles de l'expertise dans le domaine) :

Fonctions des produits de construction :

- | | |
|---|---|
| 1. Contrôle des fuites d'air | 12. Protection contre les gaz souterrains |
| 2. Ensemble porteur/support de fixation | 13. Réduction de la transmission du son |
| 3. Installations techniques et services publics | 14. Résistance structurale |
| 4. Protection contre l'humidité | 15. Intégrité structurale |
| 5. Protection contre les faux pas et les chutes | 16. Atténuation des imperfections du support de revêtement de sol |
| 6. Protection contre l'incendie | 17. Drainage des eaux |
| 7. Dissipation de la chaleur et de l'humidité | 18. Protection contre les infiltrations d'eau |
| 8. Contrôle du transfert de chaleur | 19. Contrôle de la diffusion de vapeur d'eau |
| 9. Protection de la qualité de l'air intérieur | 20. Imperméabilisation |
| 10. Résistance à l'humidité/couche d'étanchéité | 21. Pare-vent |
| 11. Protection de l'isolant | |

Matériaux des produits de construction :

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 22. Cellulose et papier | 26. Polymères et plastiques |
| 23. Béton | 27. Résines et adhésifs |
| 24. Géotextiles | 28. Pierre, brique et maçonnerie |
| 25. Métaux | 29. Bois et bois composites |

En plus des domaines techniques susmentionnés, les entrepreneurs sont invités à indiquer leur expertise dans d'autres catégories de produits de construction pertinentes, ce qui pourrait les aider à recevoir une offre à commandes (voir l'**Annexe D : Matrice d'expertise**).

2. L'entrepreneur doit fournir les preuves d'une expérience d'**au minimum cinq (5) ans** dans les domaines de l'examen de la conformité, de la normalisation ou de l'élaboration de codes **en contexte canadien** (les entrepreneurs doivent présenter une liste détaillée des travaux, des responsabilités ou des participations dans des comités techniques portant sur les codes ou les normes).

Les entrepreneurs retenus qui répondent aux exigences obligatoires susmentionnées recevront une offre à commandes. Selon les besoins, les commandes subséquentes à l'offre à commandes seront sélectionnées conformément aux critères de sélection des commandes à l'**Annexe C – Critères de sélection des commandes**.